

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIENNON

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

2 0 2 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-214200263-20260217-2026170202-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 23/02/2026

N° : 2026/1702/02

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES :	<u>abstention</u> : 0 <u>pour</u> : 14
Date de convocation :	10 février 2026

Séance du 17 février 2026 à 20 heures

Le mardi 17 février 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard MEUNIER, Adjoint au Maire de BRIENNON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Jean FAYOLLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Sandrine CORNIL, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu(e) pour la séance : Véronique BARBERET

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		142 964.73		545 407.32	0.00	688 372.05
Opérations de l'exercice	987 336.92	1 736 239.63	905 585.36	345 108.48	1 892 922.28	2 081 348.11
TOTAUX	987 336.92	1 879 204.36	905 585.36	890 515.80	1 892 922.28	2 769 720.16
Résultats de clôture		891 867.44	15 069.56			876 797.88
Restes à réaliser			314 647.00	69 905.00	314 647.00	69 905.00
TOTAUX CUMULES	987 336.92	1 879 204.36	1 220 232.36	960 420.80	2 207 569.28	2 839 625.16
RESULTATS DEFINITIFS		891 867.44	259 811.56			632 055.88

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Véronique BARBERET

Publié sur Internet le 24 février 2026